



## SAGE DU BASSIN VERSANT DU LOIR

**Commission Locale de l'Eau**  
**31 mai 2024 à Morée**

### Compte-rendu de réunion

Le 31 mai 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie en séance plénière à Morée (41), sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS (une fois réélu).

#### Liste de présence :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 13 présents et 5 représenté (18/40)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 13 présents et 3 représentés (16/20)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 5 présents et 2 représentés (7/19)

Soit un total de 41 membres présents (31) et représentés (10) sur 79 membres de la Commission Locale de l'Eau (51 %).

#### COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 13 présents et 5 représentés soit 18/40

Prénom	FONCTION
Monsieur Jean-Paul BEAUMONT	Vice-président en charge du Loir au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme
Monsieur Laurent BOREL	Maire de Saint-Jean-Froidmentel
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire de la commune de Morée
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Conseiller municipal de la commune du Lude
Monsieur Philippe CHAMBRIER	Adjoint au maire de Vendôme
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay
Monsieur Éric LAPLEAU	Maire de la commune de Saint Paterne Racan
Monsieur Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la communauté de commune Sud Sarthe
Madame Estelle COCHARD	Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois
Monsieur Hervé RONCIERE	Maire de la commune de Montval-sur-Loir
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de la commune de Mottereau

5 Mandats :

- M. Bernard BONHOMME à M. Alain BOURGEOIS,
- M. Martial LECOMTE à M. Patrick MARTIN,
- M. Hervé BUISSON à M. Patrick JEANNE,
- Mme Valérie GERVES à M. Éric LAPLEAU,
- M. Dominique DHUY à M. Philippe CHAMBRIER

### COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 13 présents et 3 représentés soit 16/20

Prénom	FONCTION
<b>Monsieur Gilles BRUNEVAL</b>	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
<b>Madame Nicole LEBOUCHER</b>	Chambre d'Agriculture de la Sarthe
<b>Monsieur Vincent MICHELET</b>	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
<b>Monsieur Julien TERNUS</b>	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de Maine-et-Loire
<b>Monsieur Pierre FETTER</b>	Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire
<b>Monsieur Pierre BESNARD</b>	UFC que Choisir
<b>Monsieur Jean-Alexandre DACHARY</b>	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de la Sarthe
<b>Madame Angélique BARRE</b>	Responsable pôle transition écologique à la CCI Le Mans Sarthe
<b>Madame Anya VAN DER HOFF</b>	GAB72
<b>Monsieur Pascal CHATEIGNIER</b>	Chambre d'agriculture du Loiret
<b>Madame Isabelle HALLOIN-BERTRAND</b>	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
<b>Monsieur Benoit SCELLES</b>	UNICEM
<b>Monsieur Nicolas CHAUVIN</b>	PETR Pays Vallée du Loir

3 Mandats :

- Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir à l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
- Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire à la Chambre d'agriculture de la Sarthe
- Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir à la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher

### COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 5 présents et 2 représentés soit 7/19

Prénom	FONCTION
<b>Madame Maud COURCELAUD</b>	Agence de l'eau Loire-Bretagne
<b>Monsieur Raphael CHAUSSIS</b>	DDT de la Sarthe
<b>Madame Flavie DRUINE</b>	DDT d'Indre-et-Loire
<b>Monsieur Olivier POITE</b>	DDT de Loir et Cher
<b>Monsieur Mickaël BLOT</b>	DREAL Pays de la Loire

2 Mandats :

- La Préfecture de la Région Centre-Val de Loire à la DREAL Pays de la Loire,
- La DDT du Maine-et-Loire à la DDT de la Sarthe

**Ont également assisté (11 autres participants) :**

Prénom	FONCTION
<b>Madame Céline MORIN</b>	Directrice du Syndicat mixte d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir
<b>Madame Stéphanie FENEON</b>	Directrice de la Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de Maine-et-Loire
<b>Madame Isabelle MERESSE</b>	Chargée d'interventions Agence de l'Eau Loire-Bretagne
<b>Monsieur Pierre VANHOODYDONCK</b>	Chargé de mission DDT Indre-et-Loire
<b>Monsieur Jonas WEBER</b>	Responsable du service Gestion des milieux aquatiques, Territoires Vendômois
<b>Monsieur Florian DELAUNAY</b>	Chargé de mission eau chambre d'agriculture Pays de la Loire
<b>Monsieur Rémi PELISSIER</b>	Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
<b>Monsieur Laurent BOISGARD</b>	Directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée Etablissement public Loire
<b>Madame Héloïse RICHARD</b>	Chargée de mission PEP du Loir
<b>Monsieur Hugo PALOUZIE</b>	Chargé de mission PEP du Loir
<b>Madame Céline PERSICO</b>	Animatrice SAGE loir et Coordinatrice CT Eau Loir aval
<b>Madame Florine CHAMPION</b>	Chargée de mission gestion quantitative SAGE Loir

**Ont également assisté en visioconférence (3 personnes) :**

Prénom	FONCTION
<b>Madame Hélène ANQUETIL</b>	Chargée de mission « appui aux acteurs et mobilisation des territoires » Office Français de la biodiversité
<b>Madame Hélène VIDEAU</b>	Chargée de mission « appui aux acteurs et mobilisation des territoires » Office Français de la biodiversité
<b>Monsieur Pierrick VILLERET</b>	Conseiller chargé de projets Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire

**Liste des membres excusés :** 19 membres sont excusés. Cf. [Annexe 1](#)

## **Ordre du jour :**

### **Partie 1 : Recomposition, réinstallation**

1. Présentation du SAGE Loir et de la CLE
2. Election du président, des vice-présidents et du Bureau de CLE

### **Partie 2 : Séance plénière**

1. Avis sur le Contrat Territorial de l'AAC Planche Mercier (37)
2. Validation de la Phase 1 de l'étude HMUC Argance
3. Validation de la Phase 1 de l'étude de Préfiguration HMUC Loir
4. Questions diverses

---

## **INTRODUCTION**

La séance débute à 9h30.

M. Alain BOURGEOIS, Maire de Morée, débute la réunion en remerciant les participants.

Un tour de table est effectué, afin que chaque participant se présente.

En l'absence du Préfet de la Sarthe (Préfecture pilote du SAGE Loir), M. Raphaël CHAUSSIS (DDT72) préside la séance le temps de l'élection du président ou de la présidente de la CLE du SAGE Loir.

M. Raphaël CHAUSSIS remercie les présents et rappelle les excusés (annexe 1).

Mme Céline PERSICO annonce l'ordre du jour.

---

## **ORDRE DU JOUR N°1 : PRESENTATION DU SAGE LOIR ET DE LA CLE**

Mme Céline PERSICO contextualise la situation du SAGE Loir sur le Bassin Loire-Bretagne et présente la CLE du SAGE Loir et sa cellule d'animation. (Cf. Présentation)

## ORDRE DU JOUR N°2 : ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU DE CLE

M. Raphaël CHAUSSIS rappelle les règles de fonctionnement de la CLE :

- Le président de la CLE est élu parmi le premier collège, le collège des élus
- Le scrutin est majoritaire à deux tours
- L'élection peut se dérouler à main levée ou à bulletin secret sur demande d'un moins un tiers des votants.

Pour rappel, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, seuls les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs regroupements et des établissements publics locaux (collège n°1) peuvent participer au vote.

M. Alain BOURGEOIS s'est déclaré en tant que candidat. M. Raphaël CHAUSSIS demande s'il y a d'autres candidatures pour la présidence de la CLE.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

M. Raphaël CHAUSSIS propose un vote à main levée, sauf si un tiers des votants du collège n°1 préfère une élection à bulletin secret.

Au sein du collège des élus, Mme Estelle COCHARD exprime sa volonté de procéder par bulletin secret. Etant la seule personne votante dans ce cas de figure, le vote est effectué à main levée.

Les règles de fonctionnement du SAGE Loir ne demandent pas de quorum pour ces élections.

### ➤ **Election du Président de la CLE**

Nombre de délégués du collège n°1 : 39

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de personnes représentées par mandat : 5

M. Alain BOURGEOIS est élu à l'unanimité à la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir.

### ➤ **Election des vice-présidents de la CLE**

Au nombre de quatre, les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président, à savoir à la majorité des membres présents ou représentés au sein du collège des élus.

M. Alain BOURGEOIS demande s'il y a des candidatures pour la vice-présidence de la CLE.

Les personnes candidates :

- M. Philippe CHAMBRIER (adjoint au maire de Vendôme – Loir-et-Cher)
- M. Claude JAUNAY (Vice-président de la Communauté de communes du Pays fléchois – Sarthe)
- Mme. Estelle COCHARD (Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire)

- M. Martial LECOMTE (Maire de la commune de Marolles-les-Buis).

Les candidats présentent chacun leur candidature.

En l'absence de M. Martial LECOMTE, Mme Céline PERSICO lit l'acte de candidature qu'il a préparé en amont de la CLE.

M. Alain BOURGEOIS propose une élection groupée.

Ils sont élus à l'unanimité à la vice-présidence de la Commission Locale de l'Eau. En conséquence, la vice-présidence de la CLE du SAGE Loir sera désormais assurée par :

- M. Philippe CHAMBRIER (adjoint au maire de Vendôme – Loir-et-Cher)
- M. Claude JAUNAY (Vice-président de la Communauté de communes du Pays fléchois – Sarthe)
- Mme. Estelle COCHARD (Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire)
- M. Martial LECOMTE (Maire de la commune de Marolles-les-Buis).

#### ➤ **Bureau de la CLE**

Mme Céline PERSICO annonce qu'il n'y a pas de changement majeur dans les collèges n°2 et n°3 car les sièges ne sont pas nominatifs.

Pour le collège n°1, qui lui est nominatif, deux personnes ne siègent plus en CLE et doivent donc être remplacées au sein de ce bureau.

Pour la communauté de communes Sud Sarthe, M. Siebe POSTMA remplace M. Marc LESSCHAEVE. M. Jean Michel LEQUIPPE (conseiller municipal de la commune de Couesmes), ancien vice-président est remplacé par Mme Estelle COCHARD.

Concernant les commissions thématiques, Monsieur BOURGEOIS propose de fournir un travail de refonte plus approfondi pour la prochaine CLE.

Mme Angélique BARRE demande pourquoi la CLE du SAGE Loir ne s'est pas réunie en 2023.

Mme Céline PERSICO évoque l'absence de l'animatrice principale Mme Marie JAOUEN depuis plus d'un an et la difficulté engendrée dans l'organisation classique de la CLE.

M. Alain BOURGEOIS confirme que l'absence de Marie JAOUEN, due à des problèmes de santé, n'a pas permis à la cellule d'animation d'organiser les 2 séances de CLE annuelles en 2023.

---

## ORDRE DU JOUR N°3 : AVIS SUR LE CONTRAT TERRITORIAL DE L'AAC PLANCHE MERCIER (37)

M. Pierrick VILLERET, de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, déroule la présentation du contrat territorial des captages de la Planche Mercier (Cf. Présentation).

Mme Estelle COCHARD questionne sur le renoncement à l'agroforesterie comme un des leviers à mettre en place. En effet, des exploitants, dans l'Eure-et-Loir, sont passés à l'agroforesterie sans grande lourdeur. Il s'agit d'un levier efficace, utilisé également en matière de rotation des cultures.

M. Pierrick VILLERET explique qu'étant donné les pratiques agricoles actuelles, le passage à l'agroforesterie représenterait un changement de système complet. Ce sont des techniques nouvelles que les exploitants de la Planche Mercier ne maîtrisent pas.

Mme Estelle COCHARD s'interroge sur les modalités et la fréquence d'évaluation du plan d'actions et des différents indicateurs.

M. Pierrick VILLERET explique que le plan d'actions sera évalué annuellement lors des COPIL. Et dans le cadre du Contrat territorial, des bilans seront effectués à 3 ans et à 6 ans.

Mme Isabelle MERESSE ajoute que chaque année, un COPIL est programmé pour dresser le bilan des actions passées et établir l'inventaire des actions à venir.

À mi-parcours, à 3 ans, un bilan est effectué pour évaluer la réalisation des actions et décider de la poursuite pour une autre période de 3 ans. Enfin, à la fin des 6 ans, une évaluation complète est réalisée (aspects financiers, techniques et sociaux).

M. Siebe POTSMAN demande si les exploitants intégrés dans ce programme d'actions sont informés et impliqués dans les mesures de compensations financières notamment au travers des MAEC ou d'autres démarches de compensation financière.

M. Pierrick VILLERET explique qu'un des objectifs est d'avoir une veille et une recherche active sur ce sujet, afin d'identifier les dispositifs auxquels les exploitants peuvent participer.

Une remarque est faite sur le fait qu'une fois engagé dans un système d'agroforesterie, on ne parle plus de rotation. Mme Céline PERSICO appuie le caractère irréversible de l'agroforesterie souligné par M. Pierrick VILLERET et Mme Nicole LEBOUCHER. En revanche, Mme Estelle COCHARD expliquait que cela pouvait s'intégrer dans un système de rotation.

M. Pierrick VILLERET souligne le caractère presque irréversible de l'agroforesterie à l'échelle de la carrière d'un exploitant.

Mme Anya VAN DER HOFF demande ce qui est prévu dans les évaluations mensuelles.

M. Pierrick VILLERET répond que les indicateurs d'évaluation ne sont pas forcément prévus à l'échelle mensuelle. (NDLA : les indicateurs sont listés dans la diapositive n°30 de la présentation)

M. Éric LAPLEAU souligne le soutien financier de la Communauté de Communes Gâtine Racan sur les couverts végétaux pour les agriculteurs souhaitant mettre en œuvre cette pratique. C'est une mesure qui a été bien acceptée.

Mme Céline PERSICO présente l'avis technique qui a été rendu en amont de l'avis de la CLE (Janvier 2024).

M. Éric LAPLEAU tient à préciser que l'engagement de la Communauté de Communes Gâtine Racan auprès des agriculteurs exploitant en bio est très marquée.

Mme Céline PERSICO précise que ce qui a été souligné dans l'avis technique, c'est le manque d'action établie dans le contrat territorial en faveur de la valorisation des « produits à bas niveau d'intrant et/ou bio » comme cela est stipulé dans le PAGD (Disposition QE.N.5).

En l'absence d'autre question, M. Alain BOURGEOIS propose de passer au vote.

L'avis de la CLE du SAGE Loir est rendu : FAVORABLE avec remarques, à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR N°4 : VALIDATION DE LA PHASE 1 DE L'ETUDE HMUC

### ARGANCE

Mme Florine CHAMPION présente les avancées de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) menée sur le bassin de l'Argance. (Cf. Présentation)

Elle explique que malgré plusieurs phases de validation (COTECH, groupe d'experts, COPIL), l'OFB a émis des remarques tardives sur la définition de la gamme de débits biologiques. Mesdames ANQUETIL et VIDEAU, de l'OFB, sont présentes (en visio) pour exposer leurs arguments aux membres de la CLE.

Mme Hélène ANQUETIL souligne qu'au regard de la taille du bassin versant de l'Argance (NDLA : 80 km<sup>2</sup>), il est important de consacrer du temps pour choisir une gamme correcte.

Mme ANQUETIL indique que le bureau d'étude est passé sur le terrain à deux reprises (une fois à des débits plutôt moyens et une seconde fois à des débits faibles). Des résultats mettent en évidence que sur certaines portions, à 10 L/s, la hauteur d'eau n'est que de 2 cm. A des débits à 10 L/s voire à 15 L/s, les conditions sont extrêmement sévères pour les milieux aquatiques.

L'étude cherche à définir un débit de bon fonctionnement et non pas un débit de crise ou un débit critique, utilisé dans la gestion de crise dans le cas de sécheresse. Les débits de 10 L/s voire de 15 L/s sont des débits insuffisants pour garantir le bon fonctionnement des milieux.

Il faudrait placer ce seuil bas entre 25 L/s et 30 L/s. D'après le tableau (Diapositive n° 58), à partir de 30 L/s, les pertes d'habitats commencent à s'accélérer.

De plus, dans l'étude précédente, l'étude des Volumes Prélevables (2017), le débit biologique bas avait été fixé à 50L/s.

Mme Florine CHAMPION répond que dans cette précédente étude Volumes Prélevables, le bassin versant du Loir a été divisé en 14 unités de gestion et le calcul des débits biologiques a été réalisé sur 5 unités de gestion. Les résultats ont ensuite été extrapolés au reste du territoire dont le sous-bassin versant de l'Argance. Avec cette étude HMUC, on a l'avantage d'avoir des données de terrain plus fines.

Mme Hélène ANQUETIL souligne que la réduction du seuil de 50 L/s à un débit inférieur, encore à préciser, mais situé autour de 30 L/s, représente une exigence moins stricte.

Selon Mme ANQUETIL, en comparaison avec d'autres études HMUC, ce seuil de 15 L/s est beaucoup trop bas.

Mme Stéphanie FENEON précise qu'elle faisait partie du groupe de travail sur le volet Milieux et s'étonne de découvrir des paliers intermédiaires à 20 L/s, 25 L/s et 30 L/s. La communication des fichiers sources aurait été utile. À la lumière de ces nouveaux éléments, il serait pertinent de réexaminer ces données avec un esprit reposé.

Mme Céline PERSICO précise que les remarques de l'OFB sont arrivées la veille du COPIL. La gamme avait été validée (en groupe de travail avec les experts milieux, en COTECH, et en COPIL) sur la base des éléments disponibles à ce moment-là. L'OFB apporte des éléments tout à fait pertinents, et la validation qui doit avoir lieu aujourd'hui est : est-ce qu'au regard de l'avis de l'OFB le seuil bas doit être rehaussé.

M. Jean-Alexandre DACHARY souligne qu'au moment de prendre une décision, les experts du volet Milieux ne disposaient pas de suffisamment de données. Les informations présentées ce jour méritent plus d'attention. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'études particulièrement techniques. En tant que fédération de pêche, il est essentiel d'examiner les documents en profondeur pour tirer des



conclusions et se positionner. Pour ceux qui ne sont pas habitués, même vulgarisées, les données restent très techniques.

Dans la gamme de débits biologiques, la limite basse avait été considérée comme une situation de crise. Or, selon l'OFB, la gamme de débits biologiques correspond à une plage où une perte d'habitat est observée, mais elle reste fonctionnelle pour les milieux aquatiques. Il est souhaitable de reconsidérer les choses avec les nouvelles données et rehausser le seuil bas de la gamme.

Mme Estelle COCHARD fait part de son inquiétude quant à la perte d'espèces cumulées d'année en année. De fait, des seuils trop bas définis dès maintenant pourraient conduire à un effondrement de certaines espèces. Mme COCHARD souhaite s'assurer de bien comprendre l'impact du choix de la gamme de débits biologiques sur les conditions de reproduction et de circulation des espèces dans l'avenir.

M. Siebe POSTMA souligne que le but de la gamme à définir aujourd'hui est justement d'équilibrer les débits biologiques pour faire face aux situations de crises à venir.

Mme Hélène ANQUETIL rebondit en disant que le risque est de normaliser les situations très exceptionnelles, au risque de valider un « bon fonctionnement » à 15L/s alors qu'on serait plutôt sur un débit de crise avec une lame d'eau de quelques centimètres ne permettant pas, en réalité, ce « bon fonctionnement »

Mme Maud COURCELAUD exprime le fait que ces éléments semblent trop techniques pour être validés en CLE ce jour. Il serait pertinent de reprendre ces nouvelles données lors d'une prochaine réunion technique.

Mme Isabelle HALLOIN-BERTRAND rebondit face à une remarque qui vient d'être émise quant au volet Climat (prise en compte des espèces changeantes en fonction des évolutions climatiques à venir), en précisant qu'il ne faut pas minimiser l'importance de la restauration morphologique des cours d'eau et des conséquences bénéfiques sur les débits, dans la définition de la gamme.

M. Jean-Alexandre DACHARY précise que le protocole ESTIMHAB inclus cette notion de morphologie, notamment dans le choix de la station de référence.

En l'absence de remarques supplémentaires, Mme Florine CHAMPION présente le point suivant de l'ordre du jour.

---

## ORDRE DU JOUR N°5 : VALIDATION DE LA PHASE 1 DE L'ETUDE DE PREFIGURATION HMUC LOIR

Mme Florine CHAMPION déroule la présentation en rappelant l'étude Volumes Prélevables menée entre 2015 et 2017. (Cf. Présentation)

Mme Nicole LBOUCHER déplore que la Chambre d'Agriculture de la Sarthe n'a pas été consultée pour cette première phase de l'étude.

Mme Céline PERSICO explique que les acteurs interrogés ont été sélectionnés par le SAGE Loir. Dans le cadre du marché public, il avait été convenu dans le cahier des charges que 20 structures seraient enquêtées. L'objectif était de choisir un échantillon représentatif de l'ensemble des usages, incluant l'eau potable, l'industrie et l'agriculture.

Pour garantir une bonne représentation avec seulement 20 structures, il n'était pas possible d'inclure toutes les chambres d'agriculture.

Initialement, la chambre d'agriculture de la Sarthe avait été ciblée, mais les personnes interrogées n'ont pas pu répondre à ce moment-là.

M. Patrick MARTIN demande si les coûts et les moyens, notamment humains des différents scénarios ont été étudiés.

Mme Céline PERSICO explique que le coût dépendra du scénario sélectionné. Actuellement, il est difficile d'estimer le prix d'une étude à cette échelle. Il faudra également doter la/les structure(s) porteuse(s) des moyens humains nécessaires.

Il est difficile de prédire les coûts avec précision mais il est certain que cela représentera des dépenses significatives.

Mme Céline MORIN dit qu'en général, une estimation financière est réalisée en amont pour se prononcer sur le choix de scénario.

Mme Céline PERSICO explique que l'idée n'est pas de choisir un scénario en fonction de son coût, mais plutôt en fonction des besoins identifiés par les acteurs du territoire. L'objectif de l'étude de préfiguration est précisément de déterminer si le territoire a besoin de réaliser une étude HMUC.

M. Laurent BOISGARD ajoute que l'objectif est de sélectionner deux scénarios sur lesquels les acteurs du territoire souhaitent avancer, afin que le prestataire puisse fournir les réponses souhaitées, notamment en ce qui concerne le chiffrage.

Mme Céline PERSICO explique qu'initialement, il était prévu de choisir un seul scénario. Cependant, l'Etablissement public Loire peut faire preuve de souplesse pour étudier deux scénarios au regard du manque de consensus.

Mme Céline PERSICO demande s'il est possible pour la CLE de se prononcer sur les scénarios.

Mme Céline MORIN demande si les scénarios ont été validés par l'Agence de l'eau.

Mme Céline PERSICO explique que l'Agence de l'eau a été conviée dans toutes les instances de discussion lors de cette étude (COTECH et COPIL).

M. Alain BOURGEOIS procède au vote.

Les scénarios 2a (étude HMUC globale) et 2b (étude HMUC amont/étude HMUC aval) sont retenus.

---

## QUESTIONS DIVERSES

Aucun membre de la CLE n'ayant de question ou de remarque à formuler, M. BOURGEOIS clôture la séance à 12h45 en remerciant l'ensemble des participants.

**ANNEXE 1 : Liste des membres excusés (19)**

<b>1<sup>er</sup> collège :</b>	
<b>Monsieur François BOUSSARD</b>	Conseiller départemental de Sarthe
<b>Madame Valérie GERVES</b>	Vice-présidente départementale d'Indre-et-Loire
<b>Monsieur Hervé BUISSON</b>	Vice-président départemental d'Eure-et-Loir
<b>Monsieur Thierry BRACQUEMOND</b>	Conseiller départemental du Loiret
<b>Monsieur Xavier AUBRY</b>	Adjoint au maire de la commune de Loir-en-Vallée
<b>Madame Marie-Dominique GILLES-AYBES</b>	Conseillère municipale Chartre-sur-le-Loir
<b>Madame Sylvie CHIRON-PESNEL</b>	Maire de la commune d'Huillé-Lézigné
<b>Monsieur Dominique DHUY</b>	Maire de la commune de Nourray
<b>Monsieur Bernard BONHOMME</b>	Maire de la commune de Sougé
<b>Monsieur André BESNIER</b>	Maire de la commune de Ceton
<b>Monsieur Martial LECOMTE</b>	Maire de la commune de Marolles-les-Buis
<b>Monsieur Jean-Claude BIZERAY</b>	Maire de la commune de Saint-Biez-en-Belin
<b>2<sup>ème</sup> collège :</b>	
<b>Monsieur Denis LAIZE</b>	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
<b>Monsieur Benoit LOUCHARD</b>	Chambre d'Agriculture du Loiret
<b>Monsieur MINIER</b>	Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie Centre-Val de Loire
<b>Monsieur Yves d'ANDIGNÉ</b>	CADVIL
<b>Monsieur Philippe BOURLET</b>	Perche Nature
<b>3<sup>ème</sup> collège :</b>	
<b>Monsieur Emile HUGUET</b>	DDT d'Eure-et-Loir
<b>Madame Sandra BELIN</b>	Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire
<b>Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire</b>	Préfecture d'Indre-et-Loire